

Les poux résistent !!! Traitons tous ensemble jeudi 17 et jeudi 24 octobre !

Madame, Monsieur,

Vous êtes plusieurs à être venus nous expliquer vos problèmes de résistance des poux à vos efforts, et les souffrances que peuvent ressentir vos enfants.

Il faut persévérer et, les vacances arrivant, nous espérons tous la fin de cet épisode pénible pour les enfants, les parents, et l'équipe enseignante.

Le docteur Babin (du centre médico-scolaire), l'infirmière de secteur (Mme Paty) et Mme Lecuy (responsable du service infirmerie, conseillère technique du Dasen) ont été alertées, ainsi que la mairie de La Cambe et Isigny Grandcamp Intercom, les services de l'inspection départementale. J'ai échangé avec chacune par mail ou téléphone. Les personnels médicaux ont des engagements et des rendez-vous qui ne peuvent être déplacés dans de si brefs délais. Impossible de faire un dépistage à l'école, d'autant plus que l'autorisation parentale est obligatoire pour examiner la tête d'un enfant par un personnel médical habilité !

D'autre part, il faut savoir que l'arrêté du 3 mai 1989 du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ne prévoit pas l'éviction des élèves non traités atteints de pédiculose. Ce texte dispose seulement qu'il n'y a « pas d'éviction en cas de traitement », la pédiculose étant une maladie sans gravité.

Voici la dernière réponse du médecin scolaire à mes deux demandes:

« Je comprends que la situation soit difficile mais comme je vous l'ai déjà écrit, je suis dans l'incapacité de venir examiner les enfants avant les vacances les journées à venir étant déjà bloquées depuis plusieurs semaines pour des visites médicales et sans possibilité de les modifier.

Ma secrétaire vous a envoyé la lettre aux parents à transmettre lundi matin. Venir constater la présence de poux ne va pas faire avancer le problème plus rapidement. Il faut en revanche éviter tout contact entre manteaux, écharpes, etc sur les porte-manteaux pour limiter la contagion.

Pendant les vacances, il faut que tous tapis, draps en maternelle, toutes surfaces susceptibles d'abriter des poux soient lavées et désinfectées.

Je préviens également Mme Lecuy, infirmière conseillère technique départementale de la situation.

Des plaquettes me seront peut-être fournies, à distribuer aux familles.

Restent les conseils, les règles de bon sens :

- Observer les têtes des enfants **un même jour** pour toute l'école : aujourd'hui **jeudi 17 octobre**.
- Traiter ce même jour **les enfants infectés et les autres membres de la famille**.
- Traiter literie, fauteuils, voitures, tout ce qui a pu accueillir des poux ou des lentes. (Et vous-mêmes !)
- **8 jours plus tard, traiter obligatoirement** à nouveau car les œufs (les lentes) ont été protégées du premier traitement **comme un œuf de poule**, et peuvent pondre à présent **une bonne dizaine d'œufs chaque jour pendant un mois!** Les œufs éclosent au bout de 6 à 10 jours et deviennent adultes en 15 jours et le cycle recommence. **Et tout est à recommencer !!! Multiplié par le nombre d'enfants !**

J'ai demandé à l'intercom et à la mairie de La Cambe s'il était possible d'acheter des produits anti-poux qui pourraient être distribués en mairie aux familles qui en feraient la demande, pour être sûrs que certaines d'entre elles ne soient pas arrêtées dans les mesures de traitement par des problèmes financiers, **et afin que l'école soit en partie déchargée de ce problème en déplaçant les familles vers d'autres sites que la cour de l'école** (deux incidents déjà devant les enfants).

Pour information, le dépistage sur site des enfants ne peut être réalisé qu'avec le consentement écrit des parents et naturellement, **les enseignants ne sont pas autorisés à traiter un élève**. Des parents procéduriers pouvant engager des poursuites judiciaires si l'enfant, par exemple, présentait une allergie à un produit, **voire des complications**.

Les services médico-sociaux et ceux de santé de l'inspection académique ne voient d'autres solutions que de bien informer les familles sur les mesures à prendre, et de les inciter à **se tourner vers l'assistante sociale de secteur** en cas de problèmes financiers dus au coût élevé de ces traitements effectués à répétition sur tous les membres d'une même famille, si le problème persistait à la rentrée.

Les informations sur cet épisode sont mis en ligne sur le site de l'école.

La fiche "les poux, comment s'en débarrasser?" vous est distribuée aujourd'hui.

J'ai demandé à ce que soient traités les sièges ou les appuie-têtes des cars du ramassage scolaire qui peuvent être vecteur de transmission.

Soyez sûrs que nous prenons ce problème très au sérieux, mais la solution est certainement entre vos mains.

Nous vous demandons de respecter la sérénité des enfants et de ne pas exprimer devant les petits des soucis qui restent du domaine des adultes, et vous en remercions.

Philippe Gondolf, Directeur école élémentaire de La Cambe.